

Affaire traitée par Céline CHRISTE
N/Réf. : DPR/DMO/SDPP/SEPT/CC/SB/190-11
Réf. Elise : A11-063763

Monsieur Jacques MACHARD
Président de l'Association des bois du Canton
1, rue d'Ormesson
77240 VERT-ST-DENIS

Monsieur Yvon DUPART
Président de la Fédération des Associations de Protection
de la Vallée de la Seine
22, Quai Métra
77590 BOIS LE ROI

Melun, le 27 JAN. 2012

Messieurs les Présidents,

Vous avez récemment interrogé par courrier le Conseil général concernant le barrage des Vives Eaux sur les communes de Boissise-la-Bertrand et Boissise-le-Roi.

Le projet de réhabilitation du barrage est en effet assez ancien et la question de l'accessibilité piétonne et cycliste a bien été abordée lors des réunions auxquelles le Département était représenté.

Des esquisses ont été présentées et des estimatifs financiers longuement discutés. Le bureau d'études de Voies Navigables de France (VNF) avait en effet étudié 3 hypothèses :

- une passerelle de service à 1,9 M€,
- une passerelle avec des rampes d'accès à 10% et des ascenseurs à 3,9 M€,
- une passerelle avec des rampes à 5% sans ascenseur à 5,260 M€.

Lors d'une réunion tenue en janvier 2010, de nombreuses interrogations techniques avaient été soulevées par la Communauté d'Agglomération de Melun-Val de Seine, le Département et la Région concernant notamment le pourcentage des rampes, la présence ou non d'ascenseur, la hauteur des gardes corps, la largeur de l'aménagement.

VNF qui devait par la suite réaliser des études en tenant compte des remarques techniques émises lors de cette réunion, a récemment présenté des éléments complémentaires. Il ressort que le surcoût lié à l'ouverture au public de cette passerelle s'établit autour de 2 millions d'euros TTC.

.../...

VNF a par ailleurs fait part de son intention de lancer la procédure sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2012.

Le montage financier de cette opération de passerelle piéton/cycle, complémentaire à la reconstruction du barrage, reste donc à mettre au point entre les collectivités territoriales et VNF.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

André AUBERT

Vice-président chargé de la
voirie départementale

